

Travaux de la Chambre

J'ai sous les yeux une longue liste remontant à 1950 où figurent les autres groupes qui ont été obligés par une loi de reprendre le travail, il s'agit de 24 groupes en fait. Il existe une différence entre ceux-ci et ce que le gouvernement fait aujourd'hui. Tous ces groupes avaient essayé de conduire des négociations pour une convention collective et avaient de bonne foi essayé de négocier pour trouver une solution.

Le gouvernement déclare: «Nous ne permettrons pas de négocier une convention collective. Nous allons imposer un règlement.» Peut-on employer des méthodes plus dictatoriales que celles-là? Vous dites à vos employés: «C'est la loi. Voici notre dernier mot: zéro, trois et trois. Acceptez, sinon nous utiliserons notre autorité parlementaire et vous serez obligés d'accepter.»

Jamais les lois imposant le retour au travail adoptées ces dernières années n'ont été aussi draconiennes.

Les lois imposant le retour au travail ont toujours comporté un règlement basé sur des négociations. Les employés devaient donc reprendre le travail sous réserve d'arbitrage. Autrement dit, la loi comportait toujours une disposition visant à préserver la dignité des intéressés. Ce n'est pas comme cette insulte que subissent des dizaines de milliers de fonctionnaires partout au pays.

Nous nous opposons à cette motion pour toutes sortes de raisons. Vous savez que la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui est une commission quasi-judiciaire, a déclaré, à propos d'une loi adoptée par le Parlement, que l'employeur Brian Mulroney contrevenait à l'article 51 de la Loi; la Commission ordonne donc à l'employeur de se conformer audit article.

En somme, la Commission dit que le gouvernement fédéral n'obéit pas à sa propre loi. Qu'il transgresse une loi du Parlement.

Des voix: C'est honteux!

M. Riis: Est-ce qu'on nous demande de fermer les yeux sur cette injustice? Bien sûr que non. Selon l'article 15 de la Charte des droits et libertés, les gens doivent être traités également en vertu de la loi. La mesure législative proposée défie cet article en disant que le gouvernement va traiter ses employés comme personne d'autre n'a le droit de traiter les siens, au Canada.

Nous disons même que cette mesure législative est contraire à notre Constitution. Elle déroge à une loi du Parlement. Elle nuit aux rapports de tout employeur honnête avec ses employés.

Je dis, pour une foule de raisons, que nous n'appuierons pas cette motion. C'est une motion stupide, une mesure désespérée. Je suppose qu'il ne faut pas s'en surprendre, quand on considère que le gouvernement qui l'a présentée a perdu la confiance de 88 p. 100 de la population. Quatre-vingt-huit p. 100 des Canadiens réclament des élections parce qu'ils ne veulent plus du parti au pouvoir, qu'ils veulent changer de gouvernement. Pas étonnant que le gouvernement tente quelque chose d'aussi radical.

En terminant, je voudrais dire ceci à mon collègue le leader du gouvernement à la Chambre. Je ne le vise personnellement, mais lorsque le gouvernement agit comme une brute, qu'il bouscule les gens, les humilie, se bat contre eux et les ridiculise, il ne doit pas s'attendre ensuite à leur collaboration ni à leur allégeance.

Ces 88 p. 100 de Canadiens mécontents réagissent en bloc contre le gouvernement et veulent lui signifier qu'ils en ont assez de se faire malmener par le premier ministre, par le Cabinet et par le groupe parlementaire conservateur.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de la motion dont la Chambre est saisie. Je commencerai par dire que chaque fois que j'entends parler mon collègue et ami de Kamloops, il exagère. Je ne sais pas combien de fois je l'ai entendu dire: «On n'a jamais rien vu de pire nulle part dans le monde.»

Je voudrais parler des conséquences de la grève des membres de l'AFPC pour les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Vous n'avez qu'à écouter, et vous apprendrez peut-être quelque chose. Quelqu'un m'a appelé pour m'annoncer que les grévistes de l'AFPC allaient bloquer le pont levant de Hamilton. Ils devaient se présenter dans les deux sens et bloquer le pont en y abandonnant leur voiture. C'était prévu pour la soirée du jeudi précédent le lundi qui marquait le déclenchement de la grève. Quel objectif visaient-ils par là? Eh bien, il y avait